

ENTRE FORMATIONS LINGUISTIQUES ET ECONOMIE.

Samantha CHAREILLE
Alliance colombo-française
Carrera 7A n°84-72 - Santa Fe de Bogota, COLOMBIE.

Résumé :

On fait souvent allusion à des facteurs tels que la qualité intrinsèque, l'excellence des cultures, la politique et la démographie (cf. Louis-Jean CALVET 1985, Robert CHAUDENSON et Didier DE ROBILLARD 1989, Jean Claude CORBEIL 1980, Gilles GRENIER 1996, etc.) mais force est de constater que l'influence économique comme moteur du rayonnement linguistique reste souvent inexplorée. Or, comme le souligne Louis PORCHER dans "Politiques linguistiques : orientations" (in *Les cahiers de l'ASDIFLE*, 1996 : p. 12), parmi les quatre forces que les politiques linguistiques doivent s'attacher à faire converger pour être effectives – les "quatre cavaliers" – les entreprises et le monde du commerce en général constituent désormais un axe fondamental, qui plus est dans des contextes tels que l'Union européenne et le Marché commun du Sud (MERCOSUR) favorisant à la fois la circulation des travailleurs au sein d'un marché du travail régional, la circulation des biens et des services *via* l'abattement des frontières et les possibilités d'internationalisation des investissements.

Summary :

We often refer to factors such as intrinsic quality, the excellence of cultures, politics and demography (cf. Louis-Jean CALVET 1985, Robert CHAUDENSON et Didier DE ROBILLARD 1989, Jean Claude CORBEIL 1980, Gilles GRENIER 1996, etc.) but force is to note that the economic influence as a factor of linguistic radiation often remains unexplored. However, as Louis PORCHER –underlines it in "Politiques linguistiques : orientations" (in *Les cahiers de l'ASDIFLE*, 1996: p. 12), among the four forces which the linguistic policies must attempt to make converge to be effective – the "four riders"- the companies and the commercial world in general constitute from now on a fundamental axis, even more in contexts such as the European Union and the Common Market of the South (MERCOSUR) impulsing at the same time movements of workers within a regional labour market, circulation of goods and services through the elimination of the borders and possibilities of internationalization of investments.

Mots-clefs : Mercosur, région/régionalisation, capital, politique(s) linguistique(s) / culturelle(s), identité, langue, culture.

Keywords : Mercosur, region/regionalization, capital, language planning / culture planning, identity, language, culture.

On fait souvent allusion à des facteurs tels que la qualité intrinsèque, l'excellence des cultures, la politique et la démographie (cf. Louis-Jean CALVET 1985, Robert CHAUDENSON et Didier DE ROBILLARD 1989, Jean Claude CORBEIL 1980, Gilles GRENIER 1996, etc.) mais force est de constater que l'influence économique comme moteur du rayonnement linguistique reste souvent inexplorée. Or, comme le souligne Louis PORCHER dans "Politiques linguistiques : orientations" (in *Les cahiers de l'ASDIFLE*, 1996 : p. 12), parmi les quatre forces que les politiques linguistiques doivent s'attacher à faire converger pour être effectives – les "quatre cavaliers" – les entreprises et le monde du commerce en général constituent désormais un axe fondamental, qui plus est dans des contextes tels que l'Union européenne et le Marché commun du Sud (MERCOSUR) favorisant à la fois la circulation des travailleurs au sein d'un marché du travail régional, la circulation des biens et des services *via* l'abattement des frontières et les possibilités d'internationalisation des investissements.

1. CONSÉQUENCES DE LA RÉGIONALISATION DES INVESTISSEMENTS ET DU MARCHÉ DU TRAVAIL SUR LES LANGUES ET LES COMPÉTENCES LINGUISTIQUES.

Selon le sociologue français Pierre BOURDIEU, tout ce que nous sommes, ce que nous voulons, ce que nous croyons et ce que nous faisons est déterminé par la structure sociale qui est toujours caractérisée par le principe de la distinction "dominants et dominés"ⁱ. De même il caractérise l'espace social comme étant un "champ de forces" voire un "champ de lutte" (1994, p. 55) car cet espace de pouvoir est distribué d'une manière asymétrique. Dans ce contexte, chacun possède un certain poids, ce que l'auteur nomme capital, et l'utilise dans le "jeu" (ou "champ"ⁱⁱ) pour améliorer sa position.

Les acteurs qui veulent profiter d'un champ et s'y profiler doivent investir leur temps, leur connaissance, leur travail ou bien leur argent pour obtenir ce "capital" qui est la clé du pouvoir au sein du champ. Comme dans l'économie où la possession d'un capital attribue du pouvoir aux porteurs de ce capital (parce qu'ils peuvent acheter des machines et des ouvriers), le capital des autres champs donne également du pouvoir à ceux qui en sont les détenteurs : plus on a de capital, plus on dispose de pouvoir.

C'est pour cette raison que, comme le souligne Albert BRETON (*Le bilinguisme : une approche économique*, 1978), à niveau de compétences égales, certaines entreprises arbitrent leur choix en faveur de ceux qui ont une bonne aptitude à la communication et à la maîtrise des langues. Gilles GRENIER ajoute ainsi que les langues sont des facteurs déterminant la possibilité de gains pécuniaires, théorie soutenue par Ofelia GARCÍA et Ricardo OTHEGUY qui maintiennent que "la langue est une forme de capital permettant de négocier des biens et des avantages" (1994 : p. 100) ce qui n'est pas sans influencer les motivations des apprenants. De même, comme le souligne François GRIN (1990 : p. 160), si les compétences linguistiques d'une personne peuvent avoir des incidences sur ses revenus, ceci sous-entend que les écarts salariaux pourraient parfois être expliqués par la discrimination des employeurs à l'endroit d'employés utilisant une langue minoritaire.

En effet, le plurilinguisme n'a pas uniquement des conséquences sur les individus mais aussi sur les entreprises alors que les effets linguistiques de l'internationalisation et de la mondialisation se font de plus en plus sentir dans les entreprises et ce à différents niveaux de leur fonctionnement : direction et gestion, innovation (le niveau où sont conçus les techniques et les produits), fabrication, commercialisation, les modes de communication orale (réunions, contacts personnels et téléphoniques, vidéoconférences) et la communication écrite (directives, notes, documents techniques, courriers échangés par voie postale et électronique)

sont de fait destinés à des personnes de langues différentes. Ce problème ne touche d'ailleurs pas que les entreprises mais également toutes les institutions à vocation internationale associant des personnels d'origines linguistiques différentes.

Comme si le problème n'était pas déjà assez complexe, ajoutons à cela que les incidences du plurilinguisme diffèrent suivant que l'on se place dans un contexte régional ou national.

En effet, au niveau national, la connaissance d'une langue commune répondant à tous les besoins en communication d'un système est un puissant mobile d'intégration économique et sociale. Par conséquent, une langue commune a pour effet d'abaisser les coûts de la production et des opérations dans une économie et, partant, de réduire les prix d'échange, ce qui accroît la compétitivité. A l'inverse, dans le cadre de la régionalisation de la production et la libéralisation des échanges, une politique de pluralité linguistique rend les pays qui la mettent en place plus accueillants à l'égard de partenaires commerciaux potentiels. Dans ce sens, le plurilinguisme constitue une ressource. La pluralité linguistique d'un pays accroît son potentiel sur le plan des exportations, augmente la valeur de la production nationale et améliore la situation de l'emploi.

C'est pour cette raison que, comme le souligne le Bureau International du Travail (BIT) dans l'édition 1998-99 de son rapport sur l'emploi dans le monde, la formation, notamment linguistique, des hommes reste l'un des meilleurs atouts pour faire face aux défis qui les attendent. Dans la mesure où la connaissance d'une autre langue témoigne d'aptitudes supérieures et d'une plus grande souplesse d'adaptation du travailleur, toute politique visant à promouvoir le perfectionnement linguistique pourrait contribuer à accroître la flexibilité de notre population active.

Afin d'illustrer ces observations en nous fondant sur un exemple concret, penchons-nous sur le cas du Mercosur directement inspirés du modèle européen. Allant bien au-delà du simple objectif de libéralisation du commerce des autres blocs régionaux latino-américains le Marché commun du Sud est aujourd'hui une intégration centrée sur l'union douanière. Le processus d'intégration ne s'est pas uniquement répercuté sur les échanges commerciaux mais également sur les investissements étrangers vers le Mercosur et intra-Mercosur (y compris avec le Chili et la Bolivie depuis leur association avec le Marché commun).

Selon une étude menée par l'Ambassade d'Argentine au Brésil (*Argentina-Brasil emprendimientos conjuntos*, 1999, www.tba.com.br/embarg/frame2.html), cette situation, loin d'être le fruit du hasard, peut entièrement être attribuée à la création du Mercosur puisque la majorité des investissements entre les deux pays a été réalisée à partir de 1994. En 2000, les entreprises brésiliennes ont investi environ 830 millions de dollars en Argentine (pétrochimie avec PETROBRAS, aliments et boissons avec ARISCO, CEVAL ALIMENTOS et BRAHMA, industries textile, plastique et chimique) ; les investissements argentins au Brésil ayant atteint 1 190 millions de dollars (pétrochimie, énergie et combustibles, infrastructures et services).

De par ses implications sur le commerce et les investissements, la création du Marché commun est lourde de conséquences pour ses citoyens notamment en matière d'emploi. Rappelons, de plus, que le *Traité d'Asunción* établit comme un de ses objectifs la libre-circulation des facteurs de production ce qui comprend naturellement la main-d'œuvre (Chapitre I, article 1). Pour renforcer cette décision, les autorités migratoires des quatre pays ont d'ailleurs mis en place l'*Accord de Recife* (1993, approuvé par décision du Conseil du

Marché commun : MERCOSUR/C.M.C./DEC. N°5/93) et son premier protocole additionnel relatif à l'application de contrôles intégrés des frontières entre Etats-membres du Mercosurⁱⁱⁱ.

Par la suite, du fait de la signature de l'Accord de Complémentarité économique (ACE, 1996) entre le Chili et le Mercosur, la superficie de cet espace de travail s'est encore trouvée élargie. Le texte de l'accord prévoit à ce titre " l'établissement d'un cadre juridique et institutionnel [...] qui contribue à la constitution d'un espace économique élargi dans le but de faciliter la libre circulation des biens et des services, et la pleine utilisation des biens de production " (NT^{iv}).

Signalons enfin que selon les statistiques des Ministères de l'Intérieur de l'Argentine et du Brésil, les migrations les plus importantes ont lieu entre ces deux pays : dans les années quatre-vingts, la plus grande partie des immigrants venait d'Amérique latine et la moitié était paraguayenne (35%) et uruguayenne (15%). Avec le principe de libre-circulation des travailleurs prôné par le Mercosur, cette tendance s'est visiblement accentuée.

Ainsi, comme nous venons de le constater, la régionalisation des investissements a, conjointement avec le principe de libre-circulation, augmenté l'expatriation des travailleurs déjà motivée par des taux de chômage extrêmement élevé et des salaires trop faibles. En effet, le Mercosur connaît un taux de chômage régional plus élevé que d'autres parties du monde et l'augmentation généralisée des taux de chômage nationaux a fait passer, selon les derniers sondages en date, celui du Marché commun de 8,8% en 1996 à 12% en 2001 (chiffres du Secrétariat administratif du Mercosur, www.mercosur.org.uy).

2. DU BESOIN D'ADAPTER L'OFFRE LINGUISTIQUE AUX NOUVELLES DEMANDES.

Dans la lignée de la théorie du " capital humain " (cf. Pierre BOURDIEU) qui part d'un type idéal d'*homo œconomicus* rationnel qui maximise son utilité dans cet environnement, on postule qu'une élévation du niveau de qualification par la formation entraîne une augmentation de la productivité qui, elle-même, se traduit par un salaire plus élevé. Cet objectif ne peut pas être atteint si les formations professionnelles, elles aussi, restent inadaptées. Or là encore, sur le plan linguistique tout au moins, très peu de changements ont été opérés depuis la création du Mercosur. L'anglais jouit toujours d'une place privilégiée ce que le manque de professeurs formés dans d'autres langues étrangères ne risque pas de changer.

En ce qui concerne les formations initiales le plus souvent fournies par les systèmes éducatifs formels, on constate qu'en dépit de la mise en place du Marché commun, les principes de réciprocité linguistique sont encore loin d'être implantés dans l'ensemble des pays. Influencées par les stratégies géopolitiques latino-américaines passées qui ont toujours présenté la frontière comme un mur de soutènement, les institutions éducatives et le dialogue académique continuent de privilégier les relations Nord-Sud (enseignement de l'anglais et d'autres langues européennes), mettant de côté les relations horizontales Sud-Sud.

Le *Traité d'Asunción* n'évoque que de manière très générale les aspects sociaux du Mercosur. Dans son préambule, cette dimension se trouve réduite à un seul objectif qui est d'" accélérer ses processus de développement économique dans le cadre d'une équité et d'une justice sociale [...] afin d'améliorer les conditions de vie de ses habitants ". Le *Programa de Acción del Mercosur hasta el año 2000* (points 2.3 et 2.3.9), reconnaît quant à lui que " l'approfondissement du processus d'intégration implique une participation croissante de la

société” et confie cette fonction à la Commission parlementaire conjointe et le Forum consultatif économique-social afin de garantir “une participation adéquate des secteurs concernés”.

Du point de vue organique, ont été créés en 1994, *via* le *Protocole d'Ouro Preto* de deux organes relatifs au thème du travail : la Commission parlementaire conjointe^v et le Forum consultatif économique-social^{vi}. A partir de 1995, on a pu ajouter à ces deux entités une commission relative à la libre circulation des travailleurs salariés, à la liberté de l'établissement économique et, dans une certaine mesure, à la libéralisation des prestations de services. Parallèlement, sous l'influence des administrations du travail des secteurs syndicaux des quatre pays membres du Mercosur, a été constitué le sous-groupe de travail n°11, tripartite (gouvernements, entreprises et travailleurs), dédié au travail, à l'emploi et à la sécurité sociale et composé de huit commissions thématiques – 1. Rapports de travail individuels, 2. Rapports de travail collectifs, 3. Emploi et migrations, 4. Formation professionnelle, 5. Sécurité et hygiène, 6. Sécurité sociale, 7. Secteurs spécifiques, 8. Principes – remplacé par la suite par le sous-groupe 10 *via* la résolution n°20/95 du Groupe du Marché commun. Citons également la Réunion des Ministres du Travail^{vii} et celle des Ministres de l'Éducation (cf. *Protocolo de integración educativa y reválida de diplomas, certificados, títulos y reconocimientos de estudios de nivel medio técnico* (1995) et *Protocolo de integración educativa sobre reconocimiento de títulos universitarios para la prosecución de estudios de post-grado en las universidades del Mercosur* (1995)).

Malheureusement, comme le souligne Oscar ERMIDA URIARTE, spécialiste en normes internationales et relations de travail de l'OIT de Santiago de Chile dans *Instituciones y relaciones laborales del Mercosur* (1999), jusqu'à présent, les actions mises en place par le Mercosur n'ont eu que peu d'impact – surtout en ce qui concerne le pôle linguistique des formations professionnelles – si ce n'est l'approbation d'un projet d'accord multilatéral de Sécurité Sociale du Mercosur (Recomendación n°3/95). Cette situation s'explique par le fait que le Mercosur ne possède que des compétences limitées en matière de formation professionnelle auxquelles fait essentiellement référence la *Déclaration socioprofessionnelle du Mercosur* signée le 10 décembre 1998 à Brasilia (et qui, comme la plupart des textes déjà évoqués, n'a aucune valeur juridique). Ainsi, s'il existe une volonté réelle d'encourager la formation professionnelle dans le cadre de la régionalisation du marché du travail, cette compétence revient entièrement aux Etats dont la législation nationale prévaut (articles 2, 4, 7 et 14).

Durant les dernières années, les systèmes de formation professionnelle du Mercosur ont débuté un long processus de réforme consacrant tous un droit des salariés à la formation professionnelle.

En Argentine, par exemple, la *Ley de Empleo* établit que la formation professionnelle fait partie intégrante de la politique de l'emploi sous la responsabilité du Ministère du Travail qui se charge de mettre en place des programmes du type “Proyecto Joven”, “Programa de apoyo a la reconversión productiva”, “Proyecto Imagen”, etc. exécutés par des organisations enregistrées dans le Registro de Capacitación (REGICAP). Le Ministère a également créé le Fondo nacional de Empleo (dont les fonds permettent la reconversion et la formation des travailleurs) et les Consejos de Formación profesional (entités multisectorielles composées de représentants d'entreprises et d'employés, financées et assistées par le Ministère du Travail et destinées à améliorer la qualité et les coûts des formations professionnelles). On trouve

également des actions émanant du secteur privé (associations de syndicats, d'entreprises, sociales, etc.).

En dépit des objectifs avancés par les organes du Mercosur, l'harmonisation du système de formation professionnelle est, en ce moment, loin d'être une réalité. Bien entendu nous trouvons une base commune entre les modèles existants, bien qu'il existe encore des différences importantes, par exemple, en matières de gestion administrative (centralisée – décentralisée), de mécanismes d'approvisionnement de fonds, d'intervention ou de participation des agents sociaux, etc. Au cours des dernières années, le développement de politiques actives face au manque d'emploi a également restitué la formation professionnelle comme un aspect essentiel de la politique mercosurienne mais, le développement de l'harmonisation législative et l'établissement d'une série de grands principes concernant le modèle mercosurien en la matière reste substantiellement de simples déclarations d'intentions. Comme le signale Oscar ERMIDA URIARTE de l'OIT Chili (la référence demandée - c'est-à-dire : *Instituciones y relaciones laborales del Mercosur*, 1999 – est déjà mentionnée dans la page précédente), si on note une légère amélioration, celle-ci se produit essentiellement par en haut, c'est-à-dire, au niveau des diplômés universitaires.

Sur le terrain, les efforts sont inégalement répartis et les disparités demeurent fortes entre les grandes entreprises (consacrant des budgets parfois importants à la formation) et les petites.

Signalons d'autre part, comme le fait l'*Ambito Financiero* de Buenos Aires dans "Capacitación en idiomas: sinónimo de éxito empresario" (01.06.1999 : p. 21), qu'en dépit des nouvelles possibilités de circulation des travailleurs engendrées par la régionalisation des marchés des investissements et du travail ; la majeure partie des formations linguistiques pour professionnels continue d'avoir pour objectif l'acquisition de l'anglais, phénomène entretenu à la fois par le discours des instituts de formations, des agences de placement, etc. et par le manque de professeurs formés à l'enseignement du portugais et de l'espagnol langues étrangères :

*L'anglais sur objectifs spécifiques (E.S.P. : English for special purposes), acquiert de plus en plus d'importance. [...] La connaissance de l'anglais a toujours été nécessaire mais, à l'aube du XIX^e siècle il est impensable de ne pas le considérer indispensable. [...] Il s'est converti en une arme indispensable pour le commerce. Selon Marcelo Mariaca, directeur associé de Mariaca & Associates, entreprise brésilienne de head hunting, " il est préférable pour les hommes d'affaires brésiliens, par exemple, qu'ils s'expriment en anglais dans d'autres pays d'Amérique latine plutôt que de parler, au prix d'efforts considérables, un "portuñol" qui risque même d'offenser leurs interlocuteurs ". (NT) La référence demandée (*Ambito Financiero*, 1999 : p. 21) est clairement indiquée au début du paragraphe précédant la citation.*

Même si l'éducation et la formation ne peuvent pas à elles seules résoudre la question de l'emploi et, plus généralement, celle de la compétitivité des industries et des services, elles peuvent contribuer à montrer que l'avenir du Mercosur et sa place dans le monde dépendent de la capacité à faire s'épanouir le personnel et les citoyens qui le composent. C'est ainsi que le Mercosur montrera qu'il n'est pas une simple zone de libre-échange, mais un ensemble politique organisé, et le moyen, non pas de subir, mais de maîtriser la mondialisation. Les formations linguistiques, ajoutées à d'autres éléments bien sûr, peuvent transmettre les points de repères nécessaires à l'affirmation de toute identité individuelle et collective en même temps qu'elles permettent de nouvelles avancées scientifiques et technologiques. L'apprentissage des deux langues du Mercosur est devenu une condition indispensable pour

permettre aux citoyens du Marché commun de bénéficier des possibilités professionnelles et personnelles que leur ouvre la réalisation du grand marché intérieur sans frontières.

De fait, il n'est plus possible de réserver la maîtrise des langues étrangères à une élite ou à ceux qui l'acquièrent grâce à leur mobilité géographique. Il devient nécessaire de permettre à chacun, quel que soit le parcours de formation et d'éducation qu'il emprunte, d'acquérir et de maintenir la capacité à communiquer dans les deux langues officielles du Mercosur. Pour ce faire, il s'agit de mettre en place les formations adaptées à la nouvelle demande mais également d'éliminer les cloisons entre les systèmes d'éducation et de formation et les entreprises.

Il convient bien sûr de lier ce phénomène d'inadaptation des formations en langues étrangères au fait que la plupart des individus concernés par le sujet refuse de considérer les langues et les formations comme des marchés et de lier le culturel à l'économique : " Le marché est perçu comme une force expansionniste qui, en pénétrant tous les domaines de la vie : personnel, social et culturel, conduit à leur dégradation ou à leur dissolution. [...] Les exigences de la création et de l'expression culturelles sont incompatibles avec les contraintes de la production industrielle " (DELAMOTTE in Les cahiers de l'ASDIFLE, 1996 : p. 44). Ainsi, l'enjeu central est justement d'aller vers une plus grande flexibilité de l'éducation et de la formation, permettant de prendre en compte la diversité des publics et des demandes. En effet, l'enseignement des langues étrangères en entreprise s'inscrit dans une perspective méthodologique spécifique :

- ❖ D'une part, on a affaire à une demande pour un enseignement qui ne doit être ni étroitement professionnel ni trop généraliste. Il s'agit d'une demande pour un enseignement qui doit être utilisable concrètement mais sans qu'on sache exactement d'avance dans quels secteurs particuliers il s'investira. Il donne en premier lieu priorité à la compréhension orale puis écrite et seulement ensuite à la production du fait de l'omniprésence des échanges tous domaines confondus. En effet, pour échanger, il faut maîtriser, en compréhension orale, la langue de l'autre.
- ❖ D'autre part, on a affaire à une demande pour un enseignement dans de nouvelles langues – l'espagnol et le portugais dans le cas du Mercosur – alors que les formations professionnelles en langues étrangères de la région ont traditionnellement toujours été destinées à l'acquisition de l'anglais.

Pour les formations professionnelles mercosuriennes destinées à l'apprentissage des langues, s'adapter aux demandes et besoins des apprenants ne doit pas uniquement signifier leur offrir la possibilité d'apprendre les langues officielles du Marché commun. Si elles veulent véritablement coller à la nouvelle donne régionale, elles doivent diffuser les variétés et cultures locales avec lesquelles les apprenants auront à débattre en priorité.

L'observateur le moins averti note toutefois que le portugais et l'espagnol tels qu'ils sont pratiqués dans les divers pays locuteurs de ces langues ne s'identifient pas strictement à celui dont usent les Espagnols et les Portugais. En matière de langage comme en d'autres, on ne voit pas que la diversité se traduise simplement dans une coexistence égalitaire des différentes pratiques. Les diverses variétés font l'objet d'une hiérarchisation, implicite ou explicite qui se traduit, entre autres, dans la façon dont sont enseignées les langues : conformité des manuels à la norme centrale, professeurs fustigeant l'utilisation de l'emploi de particularismes, prédominance de la prononciation péninsulaire le tout en parfaite harmonie avec les discours des instituts normatifs (CHAREILLE, mai 2001).

Sur le plan culturel, l'enseignement des langues s'opère toujours dans un contexte de contacts entre plusieurs cultures. Comme le souligne Denis LEHMANN (1993) ces différences entraînent " des perturbations dans les contacts et dans la communication professionnelle entre natifs de diverses sociétés ". Pour preuve, certaines entreprises engagent même des consultants du type de Going Global afin de donner à leurs expatriés des cours de " transculturalité " (BENSON, 2000 : p. 7).

Comme le souligne Andréa Fuks Ribeiro, associée et co-fondatrice de Going Global, les Européens, par exemple, ont tendance à mieux s'adapter au Brésil que les nord-américains du fait qu'ils parlent déjà plusieurs langues et évoluent dans des cultures différentes. Le cas des Latino-américains hispanophones est quant à lui assez curieux. Dans la plupart des cas, ces derniers arrivent au Brésil avec l'idée qu'il leur sera facile de s'adapter mais si le Brésil est, lui aussi, un pays latino-américain, il est culturellement très difficile à cataloguer. Mais les Latino-américains hispanophones ne sont pas les seuls à sousestimer les différences culturelles entre le Brésil et ses voisins. Les Brésiliens aussi tombent dans ce piège. (NT) La référence demandée (BENSON, 2000 : p. 7) est clairement indiquée dans la ligne précédant la citation.

Les implicites culturels ou, plus encore, les valeurs transmises par la culture sont inéluctablement inscrits dans la langue. Se pose, dès lors, le problème de la capacité de la langue à s'ouvrir à d'autres cultures. Car il semble bien – à première vue du moins – qu'il y ait incompatibilité dans les termes entre l'inscription de la culture dans la langue et la capacité de celle-ci à s'ouvrir à l'autre.

Si tous s'accordent sur la nécessaire acquisition d'une compétence culturelle, le débat reste ouvert sur les moyens d'y parvenir. Le moyen le plus simple – et sans doute le plus artificiel – a été de greffer un enseignement dit " de civilisation " sur l'enseignement de la langue, conduisant à une séparation entre langue et culture, que l'on a voulu justifier par des raisons pédagogiques. On doit cependant examiner de plus près les implications de cette séparation opérée pour des raisons pédagogiques, car une telle attitude ne tient pas compte de la nature même de la langue qui se réfère constamment à la culture. De plus, ces références sont, certes, souvent explicites, ce qui permet – en apparence – d'extraire, en quelque sorte, la langue de l'ensemble culturel où elle s'inscrit. Mais, en réalité, ces références culturelles sont le plus souvent inscrites dans la langue de manière implicite et mettent en jeu, de ce fait, des phénomènes de transfert culturel chez l'apprenant, qui associe à un mot ou à un énoncé en langue étrangère une signification ou un phénomène culturel en langue maternelle. On les considère généralement ces phénomènes de transfert comme un risque – celui des interférences culturelles – qu'il conviendrait à tout prix d'éviter dans l'enseignement/apprentissage d'une langue étrangère. Pour notre part, nous serions tentés (je ne change pas l'orthographe qui correspond exactement à celle du texte source), au contraire, de les considérer comme un atout à exploiter. Autrement dit, nous proposerions plutôt de saisir ces opportunités offertes par les phénomènes de transfert culturel pour mettre au jour, dans l'interaction de la salle de classe, les représentations différentes dont les langues sont porteuses. (PENGUILLY, novembre 1997, X^e SEDIFRALE)

La tentation la plus répandue en éducation est d'offrir au départ la perspective la plus large et la plus internationale selon le principe que le plus grand contient le plus petit. Mais les éléments qui définissent le plus grand sont souvent assez loin de ceux qui définissent le plus petit.

Du côté des langues, il nous paraît indispensable de prendre en compte la diversité des situations linguistiques dans le monde, mais pas à titre anecdotique comme c'est encore le cas dans la plupart des manuels, mais en tant que composante essentielle d'une compétence culturelle impliquant une pluralité de situations de discours, car, au fond, l'hispanophonie, la lusophonie, la francophonie, etc. sont la démonstration magistrale et quotidienne de la possibilité d'une langue plurielle.

Du côté des cultures, il ne s'agit pas de s'attacher aux représentations de la culture étrangère à travers l'analyse critique des descriptions scolaires telles qu'elles apparaissent dans les manuels. Il ne s'agit pas, non plus, d'envisager, dans le cadre de l'enseignement/apprentissage des langues, la place – indépendante, dominante ou subordonnée – qu'il conviendrait d'accorder à la culture par rapport à la langue. D'une manière volontairement plus restrictive, il s'agit de tenter de mettre en évidence quelques-uns de ces implicites culturels inscrits dans la langue et qu'il convient, certes, de décoder et d'explicitier, mais non pas seulement afin d'éviter les malentendus et les phénomènes d'interférences culturelles et donc sémantiques dans l'apprentissage d'une langue étrangère, mais surtout afin de s'en servir et de les mettre au service d'une stratégie qui permette de mettre en relief, par la méthode comparative, la relativité de nos représentations collectives. Ces implicites, il faut les analyser d'abord comme des contenus de culture qui, fondés sur des représentations collectives du réel et non sur le réel lui-même, pénètrent la langue et finissent par s'y stabiliser. A ce titre, rappelons que Louis PORCHER divise les compétences culturelles en quatre secteurs (1995 : p.p. 66-67) : la culture cultivée (par exemple, la littérature), la culture anthropologique (les pratiques culturelles d'une société), la culture médiatique et la culture historique.

Il est important d'insister sur ce point car on a longtemps négligé la prise en compte de la part de la composante culturelle dans l'apprentissage des langues étrangères. Malgré son importance aujourd'hui reconnue, celle-ci n'est pas toujours intégrée dans la construction des programmes. L'ouverture vers un tel type de formation va encore plus démontrer le clivage qu'il peut exister entre deux espèces d'enseignants et d'instituts : les pragmatiques adeptes des recettes applicables telles quelles et les réflexifs comprenant la non-pertinence de toute instrumentation pédagogique préfabriquée.

Nous concluons en disant que les remarques formulées au sujet de la situation Mercosur, de l'espagnol et du portugais valent pour une grande majorité de regroupements régionaux. Ces derniers sont le théâtre de profondes mutations économiques, politiques, culturelles et sociales. Cette marche vers une nouvelle phase plus radicale de régionalisation et d'intégration politique se poursuit parallèlement à une réaffirmation de plus en plus marquée des intérêts locaux. Les tensions créées par ces tendances contradictoires dans le domaine des politiques linguistiques posent certains problèmes épineux aux décideurs à tous les niveaux pour ce qui est des langues à enseigner et de la manière dont elles le sont. Ces éléments – compétitivité économique, réinsertion sociale, ordre social, citoyenneté, etc. – sont devenus les objectifs essentiels autour desquels la politique linguistique doit être construite, mise en œuvre et évaluée. La politique linguistique requise pour optimiser l'objectif de la compétitivité économique peut, néanmoins parfois, être en conflit plus ou moins direct avec le type de politique nécessaire pour optimiser l'objectif de l'insertion sociale ou des droits linguistiques de l'homme. De plus, des obstacles au changement peuvent résulter de la perception que le public a de certaines langues, de certaines croyances et de certains préjugés sur "l'utilité" des langues, leur statut en tant que dépositaires de la culture, le niveau de difficulté que suppose l'apprentissage de chacune d'elles.

Cela dit, l'accent mis sur les capacités d'action, qui comprennent la capacité à coopérer, à travailler et à vivre avec d'autres, à résoudre les conflits et à intervenir dans le débat public, ne peut être suivi d'effet que dans des sociétés multilingues et multiculturelles, que ce soit au niveau national ou au niveau régional, si les individus ont des compétences plurilingues et pluriculturelles.

BIBLIOGRAPHIE

- ASDIFLE. (janvier 1996). *Les Politiques linguistiques*, Actes des 15^e et 16^e rencontres (Paris, janvier 1995 – Montpellier, septembre 1995). Les cahiers de l’A.S.D.I.F.L.E. n°7. Paris : ASDIFLE éditeur.
- Auteur(s) non cité(s). (1^o de junio de 1999). “Capacitación en idiomas: sinónimo de éxito empresario” in *Ambito Financiero*. Buenos Aires–Argentina. p. 21.
- BIT. (1999). *Rapport sur l’emploi dans le monde 1998–99. Instruction et formation professionnelle: deux incontournables facteurs de compétitivité*. Genève–Suisse : OIT.
- BENSON, Todd. (25 de junio–1^o de julio de 2000). “Clases de cultura para los ejecutivos” in *La Gazeta mercantil latinoamericana*. Montevideo–Uruguay. p. 7.
- BOURDIEU, Pierre. (1994). *Raisons pratiques. Sur la théorie de l’action*. Paris : les éditions du Seuil.
- BRETON, Albert. (1978). *Le bilinguisme : une approche économique*. Montréal–Canada : Institut CD Howe.
- CALVET, Louis-Jean. (1985). *Les langues du marché*, Paris : Université René Descartes.
- CHAREILLE, Samantha. (mai 2001). *Aménagement linguistique et constitution d’un ensemble régional : le cas du Mercosur (Argentine, Brésil, Paraguay et Uruguay) et du Chili*. Mémoire de Thèse de Doctorat en deux volumes. Paris–Lyon : Université PARIS III–La Sorbonne Nouvelle, UFR de Didactique du FLE – Ecole normale supérieure de Lettres et Sciences humaines de Lyon.
- « Mémoire de Thèse de Doctorat » est l’expression employée en France pour désigner le manuscrit de la recherche doctorale.
- CHAUDENSON, Robert et ROBILLARD, Didier (De). (1989). *Langues et développement. « Langues, économie et développement »* tome I, Institut d’études créoles et francophones, Paris : Didier érudition.
- CORBEIL, Jean-Claude. (1980). *L’aménagement linguistique du Québec*, Montréal–Canada : Guérin.
- ECO–AXIS. (1996). *Oportunidades de inversión en Argentina, Brasil y Uruguay a partir del MERCOSUR y la influencia del MERCOSUR en ellas*. Buenos Aires–Argentina.
- Embajada de Argentina en Brasil. (1999). *Argentina–brasil emprendimientos conjuntos*. [internet]. Extrait du site Internet de l’Ambassade d’Argentine au Brésil : www.tba.com.br/embarg/frame2.html.
- ERMIDA URIARTE, Oscar. (1999). *Instituciones y relaciones laborales del MERCOSUR*. Chili : OIT.

- GARCIA, Ofelia and OTHEGUY, Ricardo. (march 1994). “ The value of speaking a LOTE in US business ” in *Annals of the American Academy* n°532. USA. p.p. 99–122.
- GRENIER, Gilles. (1996). “ Réflexions sur les relations entre langues et économie avec application au cas canadien ”. [internet]. Extrait du site de la Télé-Université du Québec : www.teluq.quebec.ca.
- GRIN, François. (1990). “ The economic approach to minority languages ” in *Journal of multilingual and multicultural development* n°11–12, USA.
- LEHMANN, Denis. (1993). *Objectifs spécifiques en français langue étrangère*. Paris : Hachette FLE, collection F Référence.
- MERCOSUR/C.M.C./DEC. N°5/93. (1993). *Acuerdo de Recife*. Recife-Brasil.
- MERCOSUR / C.M.C. / DEC N°7/95. (5 de agosto de 1995). *Protocolo de integración educativa y revalida de diplomas, certificados, títulos y reconocimiento de estudios de nivel medio técnico*. Asunción-Paraguay.
- MERCOSUR / C.M.C. / DEC N°9/95. (4 de agosto de 1995). *Programa de acción del MERCOSUR hasta el año 2000*. Buenos Aires-Argentina.
- MERCOSUR / C.M.C. / DEC. N°4/95. (5 de agosto de 1995). *Protocolo de integración educativa sobre reconocimiento de títulos universitarios para la prosecución de estudios de post-gradó en las universidades de los países del MERCOSUR*. Asunción-Paraguay.
- MERCOSUR. (26 de marzo de 1991). *Tratado de Asunción : tratado para la constitución de un mercado común entre la República argentina, la República federativa del Brasil, la República del Paraguay y la República oriental del Uruguay*. Asunción-Paraguay.
- MERCOSUR. (17 de diciembre de 1994). *Protocolo Ouro Preto : Protocolo adicional al Tratado de Asunción sobre la estructura institucional del MERCOSUR*. Ouro Preto-Brasil.
- PENGUILLY, Paul. (novembre 1997). In les *Actes des X^e SEDIFRALE*. Cochabamba-Bolivie.
- www.cefir.org.uy** : Site du Centro de Formación para la Integración Regional (C.E.F.I.R.).
- www.mercosur.org.uy** : Site du Secrétariat du MERCOSUR à Montevideo.

NOTES

ⁱ Concept différent de ce celui de Karl MARX pour qui le développement de la société se réalise par l'intermédiaire d'une lutte des classes.

ⁱⁱ Le "champ du pouvoir" est le lieu de la fixation de la valeur et des taux de change de toutes les différentes espèces de capitaux présentes dans l'espace social.

ⁱⁱⁱ Pour l'instant, les ressortissants du Mercosur utilisent leur passeport Mercosur (Resolución n°114/94 del Grupo Mercado Común). Les citoyens argentins ont le droit d'entrer dans les trois autres pays avec leur carte d'identité. Une carte d'identité commune est actuellement à l'étude au sein de la Comisión de Control Migratorio (Resolución n°112/94 del Grupo Mercado Común).

^{iv} Notre Traduction.

^v Cet organe a pour objectif d'accélérer les procédures internes de chaque Etat-membre afin que les normes émanant du Conseil du Marché commun et de la Commission du Commerce du Mercosur entrent en vigueur le plus rapidement possible. Il veille également à l'harmonisation de la législation afin de faciliter le processus d'intégration.

^{vi} Créé en 1996, cet organe comprend en proportions égales employeurs et employés ainsi que quelques représentants d'organismes non gouvernementaux. Son objectif est de suivre l'impact social et économique des politiques d'intégration ce qui comprend les secteurs de la formation professionnelle et des nouveaux marchés du travail.

^{vii} Cet organe qui s'est particulièrement penché sur le problème du *dumping* social régional ne s'est en revanche pas du tout intéressé au thème de la formations des ressources humaines.